



Une contraception pour éviter les grossesses non désirées

Mis en ligne le **lundi 25 septembre 2017**

De nouveaux dispositifs permettent à chacune de choisir la contraception qui lui convient le mieux.



L'implant sous-cutané, le patch ou encore l'anneau contraceptif complètent désormais l'offre traditionnelle pilule / préservatif / dispositif intra utérin (stérilet).

Cependant, malgré le choix proposé des méthodes contraceptives et le **remboursement à 100% de la contraception pour les mineures de plus de 15 ans** depuis 2013, le taux de grossesses non désirées reste élevé.

Environ **un tiers** des grossesses intervient alors qu'elles n'étaient pas prévues et aboutissent à une interruption volontaire de grossesse (IVG) 6 fois sur 10. En cause, une gestion quotidienne parfois difficile, qui peut faire diminuer l'efficacité théorique de certaines méthodes.

Les facteurs d'échec

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de l'échec des méthodes contraceptives :

- > Une utilisation incorrecte (oublis, retard, erreurs pour la pilule...)
- > Des difficultés pratiques pour les prises (une sexualité non assumée vis-à-vis des parents, plaquette de pilules cachée hors du domicile...)
- > Un manque d'information sur la diversité des méthodes
- > Des connaissances partielles sur les cycles et la fécondité
- > La persistance d'idées reçues

La contraception d'urgence

La contraception d'urgence dite « pilule du lendemain » ne remplace pas une contraception régulière. Elle constitue une méthode de rattrapage, à utiliser après un rapport sexuel, en cas d'échec ou d'absence de contraception, le plus tôt possible après le rapport car son efficacité diminue avec le temps.

après un rapport sexuel, en cas d'erreur ou d'absence de contraception, le plus tôt possible après le rapport car son efficacité diminue avec le temps.


Bien utilisée, la contraception d'urgence est une solution efficace pour éviter une grossesse. Elle est délivrée en pharmacie, avec ou sans ordonnance mais aussi de manière anonyme et gratuite aux mineures dans les infirmeries scolaires et les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF).



Pour être bien acceptée et bien suivie, une méthode contraceptive doit être adaptée et choisie en fonction de la réalité quotidienne de chaque femme.

Parlez-en avec votre médecin.

EN SAVOIR PLUS

- ▶ S'informer sur le site gouvernemental www.choisirscontraception.fr 
- ▶ Visiter le site national dédié aux questions des adolescents www.onsexprime.fr 